

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e étage Vancouver, BC V6Z 2V8 Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific Region 800 Burrard Street, 12th Floor 800, rue Burrard, 12e etage Vancouver, BC V6Z 2V8

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title Cuiet					
Title - Sujet Fabric - Cotton Dobby Weave					
Solicitation No N° de l'invitation 21848-120156/A		2012-09-20			
Client Reference No N° de ré	fáranca du aliant	2012-0		-20	
21848-120156	referice du client				
GETS Reference No N° de ré PW-\$VAN-524-6797	férence de SEAG				
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷I	Л Е	
VAN-2-35191 (524)					
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire	
at - à 02:00 PM on - le 2012-11-05				Pacific Daylight Saving Time PDT	
OII - le 2012-11-03				Time I D1	
F.O.B F.A.B.					
Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à:		Bu	yer ld - ld de l'acheteur	
Yamamoto, Albert		,	vai	n524	
Telephone No N° de téléphor	ne	FAX N	ο.	- N° de FAX	
(604) 775-7549 ())		(604)	77	5-7526	
Destination - of Goods, Services, and Construction:					
Destination - des biens, service					
CORRECTIONAL SERVICE (
CORCAN TEXTILES MOUNT CEMETARY ROAD	I AIN INST.				
AGASSIZ.					
British Columbia					
V0M1A0					
Canada					
1					

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée				
See Herein					
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur				
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur					
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)					
Signature	Date				



Solicitation No. - N° de l'invitation

21848-120156/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21848-120156

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-2-35191

Buyer ID - Id de l'acheteur

van524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Présentation des soumissions
- 3. Demandes de renseignements en période de soumission
- 4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- 2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

- 1. Attestations pour le Code de conduite Attestations préalables à l'attribution du contrat
- 2. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Clauses et conditions uniformisées
- 4. Durée du contrat
- 5. Responsables
- 6. Paiement
- 7. Instructions relatives à la facturation
- 8. Attestations
- 9. Lois applicables
- 10. Ordre de priorité des documents
- 11. Clauses du Guide des CCUA

Solicitation No. - N° de l'invitation

21848-120156/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

21848-120156

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-2-35191

Buyer ID - Id de l'acheteur

van524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Liste des annexes

Annexe A Besoin

Annexe B Base de paiement

Annexe C Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciare

Annexe D Demande d'échantillon

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-2-35191

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

21848-120156

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées</u> d'achat

(https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-unifo rmisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-07-11) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le

Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation 21848-120156/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

N° de réf. du client File No. - N° du dossier

21848-120156 VAN-2-35191

Buyer ID - Id de l'acheteur

van524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable. Les soumissionnaires doivent toujours fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat.

Amd. No. - N° de la modif.

Le Canada peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (<u>Consentement à la vérification de l'existence d'un casier</u> judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

Le texte du paragraphe 5 de la section 01 - Code de conduite et attestations - soumission, du document 2003 susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Le soumissionnaire doit diligemment tenir à jour la liste, en informant le Canada, par écrit, de tout changement survenant au cours de la période de validité de la soumission. Il doit également fournir au Canada les formulaires de consentement correspondants, au besoin. En outre, le soumissionnaire devra diligemment tenir à jour la liste et fournir, au besoin, les formulaires de consentement au cours de la période d'exécution de tout contrat découlant de la présente demande de soumissions.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer: soixante (60) jours Insérer: cent vingt (120) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2007-11-30) Condition du matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

21848-120156

Client Ref. No. - N° de réf. du client

VAN-2-35191

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur van524 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quatorze (14) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (2 copies papier) Soumission financière (1 copie papier) Section II:

Section III: Attestations (1copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

21848-120156

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

VAN-2-35191

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u>

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.ht ml). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client File No. - N $^{\circ}$ du dossier 21848-120156 VAN-2-35191

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si trois (3) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de trois soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Demande de Proposition - Remplir, signer et dater la proposition

Conformité à l'Annexe B - Base de paiement

Livraison dans un délai de 60 jours civils à compter de la date de réception du contrat.

Comformité au Programme de contrats fédéraux pour l'équipe en matière d'emploi (s'il y a lieu).

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0220T (2007-05-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21848-120156 VAN-2-35191

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations pour le Code de conduite - Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Les soumissionnaires doivent fournir, avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci, une liste complète de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire. Si la liste n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Les soumissionnaires doivent fournir la liste des administrateurs avant l'attribution du contrat. Le défaut de fournir cette liste dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

L'autorité contractante peut, à tout moment, demander au soumissionnaire de fournir un formulaire de consentement dûment rempli et signé (<u>Consentement à la vérification de</u> l'existence d'un casier judiciaire - PWGSC-TPSGC 229)

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html) pour toute personne inscrite sur la liste susmentionnée, et ce dans un délai précis. Le défaut de fournir le formulaire de consentement dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2. Attestations préalables à l'attribution du contrat et attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations tel qu'indiqué ci-dessous:

2.1 Attestation préalable à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que

21848-120156

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

File No. - N° du dossier

VAN-2-35191

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

2.1.1 Programme de contrats fédéraux - attestation

Programme de contrats fédéraux - plus de 25 000\$ et moins de 200 000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDCC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par une entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a.() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b.() n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c.() est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDCC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.

d.() n'a pas été déclaré entrepreneur non admi	ssible par RHDCC et possède un numéro
d'attestation valide, à savoir le numéro :	·

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDCC.

2.2 Attestations exigées avec la soumission

21848-120156

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

van 524

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

VAN-2-35191

Amd. No. - N° de la modif.

2.2.1 Attestation du contenu canadien

2.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien.

2.2.1.2. Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

Client Ref. No. - N $^{\circ}$ de réf. du client 21848-120156

VAN-2-35191

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3.1 Conditions générales

2010A (2012-07-16), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Le texte du paragraphe 4 de la section 29 - Code de conduite et attestations - contrat, du document 2010A (2012-07-16), susmentionné est remplacé par ce qui suit :

Pendant toute la durée du contrat, l'entrepreneur doit diligemment tenir à jour la liste des noms de tous les individus qui sont administrateurs de l'entrepreneur et envoyer un avis écrit à l'autorité contractante chaque fois qu'il y a un changement d'administrateur. A la demande du Canada, l'entrepreneur doit également fournir les formulaires de consentement correspondants.

4. Durée du contrat

4.1 Livraison totale

L'entrepreneur doit avoir terminé la livraison totale dans les 60 jours civils à partir de la date d'entrée en vigueur du contrat.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Albert Yamamoto
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Approvisionnements, Vancouver
800, rue Burrard, pièce 641
Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 2V8
Canada

Téléphone : 604-775-7549 Télécopieur : 604-775-7526

Courriel: albert.yamamoto@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux

Amd. No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

21848-120156

VAN-2-35191

dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le charge de projet pour le contrat est :
*****À remplir au moment de l'attribution de contrat****
Nom :
Titre :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

*****À remplir au moment de l'attribution de contrat****

6. Paiement

6.1 Base de paiement

Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé dans l'annexe B, selon un montant total de _______\$). Les droits de douane sont inclus, et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Solicitation No. - N° de l'invitation 21848-120156/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

21848-120156

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

File No. - N° du dossier VAN-2-35191 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

- 1.L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2.Les factures doivent être distribuées comme suit:

a.L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

8.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

- 1.L'entrepreneur déclare que l'attestation relative au contenu canadien qui a été fournie par l'entrepreneur est exacte et complète et que les produits, les services ou les deux devant être fournis conformément au contrat sont conformes à la définition contenue dans la clause A3050T.
- 2.L'entrepreneur doit conserver des dossiers et documents appropriés sur l'origine des produits, services ou les deux fournis au Canada. Sauf avec autorisation préalable écrite de l'autorité contractante, l'entrepreneur ne peut disposer des dossiers ou des documents pour une période de six (6) années commençant à la dernière des dates suivantes : la date du paiement final en vertu du contrat, ou la date du règlement de toute plainte ou de tout litige en vertu du contrat. Au cours de cette période de rétention, tous les dossiers et documents devront être en tout temps accessibles pour des vérifications, inspections et examens par les représentants du Canada, qui pourront en tirer des copies ou des extraits. L'entrepreneur doit fournir toutes les installations nécessaires à ces vérifications, inspections et examens ainsi que tous les renseignements sur les dossiers et documents exiger par les représentants du Canada de temps à autre.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21848-120156/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

21848-120156

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

File No. - N° du dossier

VAN-2-35191

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

3. Cette clause ne peut être interprétée de façon à limiter les droits et les recours que le Canada peut par ailleurs avoir en vertu du contrat.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur *en Colombie-Britannique*, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-07-16), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du ______ (inscrire la date de la soumission) (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).

11. Clauses du Guide des CCUA

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

21848-120156

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

File No. - N° du dossier VAN-2-35191 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Exigence : Approvisionner et livrer du tissu en toile à armure 100 % coton au Service correctionnel du Canada à Agassiz, en Colombie-Britannique conformément aux spécifications. Tissu doit être conformément à l'Annexe A.

Prix en Dollars canadiens:

Note : Les prix sont à Destination FAB, y compris toutes les livraisons facturées, TPH exclue.

Service correctionnel du Canada Établissement Mountain 4732 Cemetery Road Agassiz, C.-B. VOM 1A0

\$_____(dollars canadiens) / Destination FAB, y compris toutes les livraisons facturées, TVH exclue.

Quantité fixe de 10 000 mètres.

Le tissu doit être fourni en rouleaux de 50 mètres enveloppés individuellement dans du plastique.

Délai de livraison : dans les soixante (60) jours civils de la réception de la commande.

Solicitation No. - N° de l'invitation 21848-120156/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

21848-120156

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{c} \text{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ van 524 \end{array}$

File No. - N° du dossier VAN-2-35191 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe D - Demande d'échantillon

On peut se procurer des échantillons de tissu auprès de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Si vous souhaitez obtenir un échantillon de tissu, veuillez en faire la demande par courriel à l'adresse suivante:

Septembre 24 - Octobre 9, 2012:

jodi.nelson @pwgsc.gc.ca

Après le 9 octobre 2012:

albert.yamamoto@pwgsc.gc.ca

Veuillez préciser les renseignements suivants dans votre courriel:

Demande d'échantillon de tissu en toile à armure - Demande de soumission n°21848-120156/A

Nom:	 	
Société :	 	
Ville:		
Code postale:	 	
Téléphone:		

Solicitation No. - N° de l'invitation 21848-120156/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

21848-120156

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur van 524

File No. - N° du dossier VAN-2-35191 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
12TH FLOOR - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 2V8

Solicitation No.: 21848-120156/A **SD U000**

Solicitation Closes at : 2:00 PM Pacfic Time

on: 2012-11-05

Réception des soumissions Travaux publics et services gouvernementaux Canada 800 rue Burrard, 12º étage Vancouver (C.-B) V6Z 2Z8

N° de l'invitation : 21848-120156/A **SD U000**

La réception des soumissions prend fin le : 2012-11-05

à: 14h HP

ANNEXE A - BESOIN ÉNONCÉ DES EXIGENCES - TISSU EN TOILE À ARMURE (28-08-2012)

Exigence : Approvisionner et livrer du tissu en toile à armure 100 % coton au Service correctionnel du Canada à Agassiz, en Colombie-Britannique conformément aux spécifications ci-dessous.

Quantité fixe de 10 000 mètres.

Le tissu doit être fourni en rouleaux de 50 mètres enveloppés individuellement dans du plastique.

Délai de livraison : dans les soixante (60) jours civils de la réception de la commande.

Le produit doit répondre aux spécifications suivantes :

Propriété	Méthodes	Exigences	Minimum	Maximum
	pour	spécifiques	acceptable	acceptable
	épreuves	1		
	textiles*			
Masse des tissus	5.A	270 g/m2	260 g/m2	300 g/m2
Compte du tissu tissé	6	Chaîne 21	Chaîne 20	
(fils par cm)		Trame 19	Trame 18	
Résistance à la traction	9.1	Chaîne 18,2 kg	Chaîne 17,4 kg	
		Trame 12,7 kg	Trame 11,7 kg	
Matières non fibreuses	15			3 %
Solidité de la couleur à la lumière	18.1	Standard L5	Standard L4	
Solidité de la couleur au	19.1	Aucun		Aucun
lavage	(No. 3)	changement de		changement
	` ′	couleur et		marqué de
		aucune		couleur et légère
		coloration.		coloration au
		Échelle de gris 5		plus. Échelle de
				gris 3
Solidité de la couleur à	21	Aucun		Aucun
l'eau de mer		changement de		changement
		couleur et		appréciable de
		aucune		couleur et
1		çoloration.		aucune
	ľ	Échelle de gris 5		coloration
				appréciable.
				Échelle de gris 4
Solidité de la couleur au	22	Sec -		Sec –
frottement		Échelle de gris 5		Échelle de gris 5
		Humide –		Humide –
		Échelle de gris 5		Échelle de gris 5
Solidité de la couleur à	23	Aucun		Aucun
la transpiration		changement de		changement
		couleur et		appréciable de
		aucune		couleur et
		coloration.		aucune
		Échelle de gris 5		coloration
				appréciable.
	04.4			Échelle de gris 4
Changement de	24.1			Chaîne 3 %

dimensions au lavage				Trame 3 %
----------------------	--	--	--	-----------

*CAN/CGSB-4.2-M: Méthodes pour épreuves textiles

Numéro du fil (Taille du fil) : 100 tex, compte de coton : 6, coton cardé 2 épaisseurs en chaîne et en trame.

Tissage: Tissu armuré (voir Fig. 1)

Largeur: 150 cm +/- 5 %

Fini: Pré-rétréci

Le tissu doit être exempt d'imperfections et de taches susceptibles d'avoir une incidence néfaste sur son apparence ou sa durabilité à l'usage. Aux fins d'inspection, les imperfections et les taches seront considérées comme étant des défauts lorsque clairement visibles à une distance normale d'environ 1 mètre dans de bonnes conditions d'éclairage.

Le tissu doit être en mesure de résister à des lavages répétés en plus de répondre aux exigences de la méthode pour épreuves textiles de l'American Association of Textiles Chemists and Colorists (AATCC) 61,4a (épreuve de lavage).

Le tissu doit répondre aux normes minimales établies pour le système d'assurance de la qualité ISO 9001-2008.

Couleur : « Bleu orageux » (Storm Blue). La couleur doit être conforme à la couleur Pantone No. 17-4716TC (TC - Étoffe). Le tissu peut être teint en pièces ou en fils.

Sélecteur de couleurs Pantone 1000 et/ou Guide de couleurs textiles Pantone (TCX)

La couleur susmentionnée est disponible chez :

Service à la clientèle Pantone Canada Keng Seng Enterprises

4030 rue St. Ambroise, Bureau 227 Montréal, Québec H4C 2C7

Tél.: (514) 939-3971

Exigences obligatoires de la soumission

- Les soumissionnaires doivent fournir deux (2) échantillons dans la couleur spécifiée, chacun mesurant au moins un (1) mètre de longueur et 150 cm de largeur avec leur soumission.
- Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les résultats de l'épreuve menée par un laboratoire d'essai indépendant agréé, confirmant que les échantillons de tissu soumis avec leur soumission répondent aux trois (3) exigences suivantes :

Méthodes pour épreuves textiles CAN/CGSB 4.1 :

- 1. Masse 5.A
- 2. Solidité de la couleur au lavage, 19.1 No. 3
- 3. Solidité de la couleur au frottement, 22

Une copie des normes susmentionnées peut être commandée en communiquant avec :

Office des normes générales du Canada Unité des ventes Ottawa, Ontario K1A 1G6 Tél.: (819) 956-0425 1 800 665-2472 Téléc.: (819) 956-5644

Tous les prix doivent être destination FAB

Établissement Mountain 4732 Cemetery Rd., Agassiz, Colombie-Britannique Canada V0M 1A0

 Les soumissionnaires doivent mentionner le délai de livraison en jours à partir de l'accusé de réception de la commande.

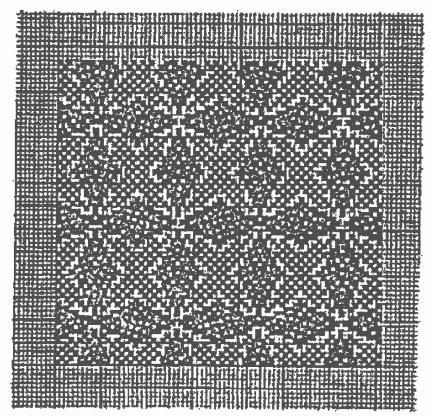


Fig. 1. Tissu armuré (le diagramme représente un carré de 3 pot)





Public Works and Government Services Canada Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Protected (when completed and received by government) Protégé (lorsque rempli et reçu par le gouvernement)

If completed manually, please print Si rempli manuellement, veuillez écrire en lettres moulées

FOR GOVERNMENT USE ONLY POUR USAGE DU GOUVERNLHENT SEULEMENT

Special Investigations Directorate File No. Nº de dossier de la Direction des enquêtes spéciales

Date Received (Y-A M D-J)
Date de réception

CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.

Le présent formulaire doit être rempil et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.

PRIVACY ACT STATEMENT ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

The personal Information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du Code criminel, du paragraphe 42(1(c)) de la Loi sur la gestion des finances publiques et des articles 7 et 21 de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résillé, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'Intégrité. Les personnes ont le droît d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu					
Family Name (Last Name) - Nom (de famille)	Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance			
Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale)					
All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames) Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets)					
Gender - Sexe Male Masculin Female Féminin Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)					
Current Residential Information Information résidentielle actuelle					
Apartment No N° d'appartement	ent No N° d'appartement Street No N° civique Street Name - Nom de la rue				
City - Ville	Province	Postal Code - Code postal			

CONSENT - Must be signed by the individual CONSENTEMENT - Doit être signé par l'individu

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above *Privacy Act* statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la Loi sur la protection des renseignements personnels et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

Signature		
Print Name - Nom en lettres moulées		Date (Y-A M D-J)
ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Grant Rensel Grant Sector/Directorate/Division - Direction général Requesting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction général		
	2	
Solicitation/Proposed Contract No Nº de la demande de soumis	sion/N° du contrat	Date of Request (Y-A M D-3) Date de la demande
Requesting Contact Person - Personne-ressource requérante	Contact Person Tel. No.	- Nº de tél. de la personne-ressource